

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 Mars 2024

N°019/25-03-2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 24

Absent : 0

Procurations : 5

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Madame Marie-Sarha MONTAGNE à Madame Zohra DIRHOUSI ;

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ à Monsieur Franck FIANDINO ;

Madame Marie-Louise WATTELLIER à Madame Cléo FERRON ;

Madame Florence MARCHETTI à Nicole ANSIDEI ;

Monsieur Thomas GERACI à Pascal HEYMES.

Absent :

Néant.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis Morvan

AFFAIRE N°11

Organisation du temps scolaire – Renouvellement exceptionnel du dispositif à 4 jours

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Zohra DIRHOUSI, Adjoint déléguée à la jeunesse et l'action éducative, expose :

Depuis septembre 2018, au terme d'une large consultation menée auprès des enseignants, des familles, du personnel municipal lié aux écoles, la semaine scolaire s'organise sur 4 jours.

Ecoles Jean Ponsy et Joseph Delteil :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h45

Ecole Pierre Soulages :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

A la demande de la Direction académique des services de l'éducation nationale, la Commune doit se prononcer sur la prolongation du dispositif à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Considérant que les enseignants et les délégués parents ont exprimé un avis favorable au renouvellement du dispositif à 4 jours lors des derniers conseils d'écoles,

Considérant que la Commune ne voit pas d'objection au renouvellement exceptionnel du dispositif à 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- Emettre un avis favorable au renouvellement exceptionnel du dispositif d'organisation du temps scolaire sur 4 jours ;
- Charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet